

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 11 **Votants** : 14 **Absents** : 1 **Procurations** : 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Govignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : Création de poste ATSEM principal 2^{ème} classe à 30.80/35^{ème} hebdomadaire annualisées /
Suppression poste ATSEM principal 2^{ème} classe à 33.95/35^{ème} hebdomadaire annualisées

Délibération n° 2023-22

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de 1 emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, en raison de la demande faite par l'agent en date du 22 Décembre 2022.

Vu l'avis favorable du CT en date du 25 Janvier 2023

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création de 1** emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 30.80/35^{ème} annualisé.

- **la suppression de 1** emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 33.95/35^{ème} annualisé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 Septembre 2023

Filière : Médico sociale,

Cadre d'emploi : poste à temps non complet à 33.95/35^{ème} annualisé

Grade : agent technique : - ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

Filière : Médico sociale

Cadre d'emploi : poste à temps non complet à 30.80/35^{ème} annualisé

Grade : agent technique : - ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

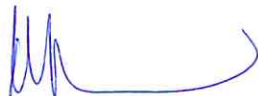
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait à Nant, le 06 Mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Frénéhard Anne-Marie



Le Maire

Fiol Richard



- Transmis au représentant de l'Etat le

- Publié le